FORÆLDREFORENINGEN VED DEN EUROPÆISKE SKOLE **BRUXELLES I – UCCLE**ELTERNVEREINIGUNG DER EUROPÄISCHEN SCHULE **BRÜSSEL I - UCCLE**ASOCIACIÓN DE PADRES DE ALUMNOS DE LA ESCUELA EUROPEA **BRUSELAS I – UCCLE**PARENTS ASSOCIATION OF THE EUROPEAN SCHOOL **BRUSSELS I – UCCLE**ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE EUROPEENNE **BRUXELLES I – UCCLE**ASSOCIAZIONE DEI GENITORI DEGLI ALLIEVI DELLA SCUOLA EUROPEA **BRUXELLES I – UCCLE**EURÓPAI ISKOLA SZÜLŐI MUNKAKÖZÖSSÉGE **BRÜSSZEL UCCLE 1 - UCCLE**STOWARZYSZENIE RODZICÓW UCZNIÓW SZKOLY EUROPEJSKIEJ **BRUKSELA I – UCCLE**

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'APEEE du 06 novembre 2014

Présidence : Pere Moles Palleja

Étaient présents : Hajo Altenberg, Denise Chircop, Luigi Cova, Fairouz Dridi Rotenberg, Richard Frizon, Katarzyna Glowacka-Rochebonne, Brian Gray, Torben Johansen, Aleksander Kedra,

Andrej Kobe, Gilbert Luciani, Kathryn Mathé, Stefan Obermaier, François Rossignol.

Étaient excusés : Claire Chevalier, Istvan Dobo, Eric Leurquin.

1. Adoption de l'ordre du jour

Ajout d'un point en « Divers » : La 5^{ème} école européenne de Bruxelles. L'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du compte-rendu du CA du 02 octobre 2014

Le compte-rendu du Conseil d'administration (CA) du 02 octobre 2014 est adopté.

Préparation de l'assemblée générale de l'APEEE du 4 décembre 2014 Présentation des comptes

François Rossignol, trésorier de l'APEEE, présente les comptes 2013-2014 de l'APEEE, ainsi que le budget 2014-2015.

La totalité de l'épargne de l'APEEE (environ 120.000 €) est regroupée sur un compte unique. La question d'un risque lié à une éventuelle défaillance bancaire est soulevée.

La structure du budget est globalement identique à celle du budget de l'exercice précédent.

Les recettes de l'APEEE sont strictement dépendantes du nombre de familles inscrites à l'association. Le paiement de cette cotisation annuelle de 40 € par famille confère la qualité de membre de l'APEEE et un droit de vote à l'assemblée générale.

Le projet de budget 2014-2015 est approuvé à l'unanimité.

Les comptes 2013-2014 et le projet de budget 2014-2015 seront présentés en assemblée générale le 4 décembre prochain, pour adoption.

4. Proposition de modification des statuts

Les statuts actuels peuvent être perçus comme compliqués, peu clairs voire contradictoires, ce qui a mené à une réflexion et à un travail de groupe, et à la présentation d'un projet de modification.

Les changements proposés le sont dans une volonté de simplification, d'adaptation et de souplesse, tant dans la compréhension que dans le fonctionnement de l'association.

Quelques points ont davantage porté à discussion :

 Le nombre de membres du Conseil d'administration de l'APEEE pourrait évoluer ainsi :

- 8 représentants de section pour les maternelles ET primaires (1 par section linguistique)
- o 8 représentants de section pour les secondaires (1 par section linguistique)
- o 1 représentant pour les SWALS (élèves sans section linguistique)
- o 1 représentant pour les ONL (Other National Languages)
- 1 représentant pour les élèves à besoins spécifiques (anciennement « SEN » : Special Education Needs)
- o 5 représentants élus directement en assemblée générale.

Il reste à convenir du processus d'élection pour les 3 représentants SWALS/ONL/SEN.

Le CA serait dès lors composé de 24 membres.

• La composition du bureau de l'APEEE est revue :

Une structure plus souple est proposée. Le bureau pourrait être composé de 4 membres minimum à 8 membres maximum (parmi les 24 membres composant le CA).

Quatre fonctions sont obligatoires : 1 président(e), 1 vice-président(e), 1 secrétaire et 1 trésorier(e).

• La vérification des comptes :

Le recours à un commissaire aux comptes ou à un vérificateur externe serait laissé à l'appréciation de l'assemblée générale.

5. Election des nouveaux représentants de section

Les membres du **Conseil d'administration de l'APEEE** sont élus pour 2 ans, sauf démission préalable.

Les membres du CA doivent être membres de l'APEEE, c'est-à-dire à jour de cotisation.

Les **membres élus pour assister aux conseils d'éducation de l'école** doivent également être membres à jour de cotisation de l'APEEE. Afin de préparer au mieux les conseils d'éducation (CE), ils pourraient se réunir préalablement en comité pédagogique. La plupart des questions abordées en CE intéressent l'ensemble des sections linquistiques et non une section particulière.

Les membres des Conseils d'éducation représentent leur section et se prononcent au nom de leur section (et non en leur nom propre). Ils peuvent également revêtir d'autres fonctions.

6. Dossier minerval

Les Ecoles européennes ont énormément augmenté le minerval demandé aux parents de catégorie III. Au début des années 2000, ces derniers ont considéré que cette augmentation était trop importante, voire illégale.

Des parents des Ecoles européennes d'Uccle, d'Ixelles, de Woluwé et de Mol ont intenté une action en justice contre ces 4 écoles, en 2004.

Certains d'entre eux ont obtenu gain de cause, selon l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, du 28 janvier 2014.

Ces 10 années de procédure ont coûté cher en honoraires d'avocats. Après déduction de ces frais d'avocats, la somme revenant aux parents s'élève à $63.607,57 \in$. Les avocats ont décidé d'attribuer le même montant à chaque famille $(378,616 \in)$, solution qui n'a pas été reçue favorablement par tous les parents concernés.

APEEE Bxl 1, Uccle : Av. Du Vert Chasseur, 46 - 1180 Bruxelles - Tel : **02/373.86.63**Site Web : http://www.uccleparents.org/ - Mail : info@apeee-bxl1.be

Il s'agit maintenant de trouver une clé de répartition acceptée par tous afin de pouvoir indemniser les bénéficiaires.

7. Décisions prises par procédure écrite

Une procédure écrite a été envoyée aux membres titulaires du Conseil d'administration de l'APEEE.

- Une subvention de 1.000 € est accordée à l'équipe « Eurosport » de Bruxelles I
- Une subvention de 150 € est accordée à l'équipe organisatrice de la fête « Deutsch als Fremdsprache » organisée par la section allemande pour les élèves ayant choisi l'allemand comme langue étrangère.

Les membres du CA souhaitent établir une liste d'évènements pouvant bénéficier d'une subvention de l'APEE et la porter à la connaissance de tous les parents.

8. Divers

La création de la 5^{ème} Ecole européenne de Bruxelles a été discutée lors de la réunion du Groupe de suivi des Ecoles européennes de Bruxelles, ainsi qu'à la réunion de l'ACI (Autorité Centrale des Inscriptions) et de la réunion du Comité Budgétaire

Le site de Berkendael devrait accueillir cette école, pour des élèves de maternelle et de primaire.

Il pourrait s'agir des sections francophones, anglophones et germanophones, ainsi que de nouvelles sections linguistiques.

Rapporteur : Esther Proficz

APEEE Bxl 1, Uccle : Av. Du Vert Chasseur, 46 - 1180 Bruxelles - Tel : **02/373.86.63**Site Web : http://www.uccleparents.org/ - Mail : info@apeee-bxl1.be